Envoyé en préfecture le 12/10/2021
Reçu en préfecture le 12/10/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20211007-2021_086-DE

GRAULHET
inventer un art de ville

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2021

Délibération n° 2021/086

OBJET : **Déclassement en vue de son aliénation d'une partie de la place du Gouch et de l'Impasse du Ruisseau.**		
Date de convocation : **30 septembre 2021**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **30**	Votants : **32**	Date d'affichage ou notification : **14 octobre 2021**

L'an **2021, le 07 octobre** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 30
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - M. SERIN Christian - M. BARTHES Philippe - Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. PENARD Serge - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu – M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme FITA Claire - Mme AMALIK Hanane - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - M. CALMETTES Patrick – Mme MALAURE Françoise - Mme ENNAJJARI Malika - M. TERRASSIE Vincent - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 3
Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule (pouvoir HERRET Nicolas) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir FITA Claire) - Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : Néant.

Mme TRUQUET Marie-Thérèse a été élue secrétaire.

Envoyé en préfecture le 12/10/2021
Reçu en préfecture le 12/10/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20211007-2021_086-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

VU le Code de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L.3111-1 et 2 et L.2141-1,

VU le Code de la voirie routière, notamment l'article L 141-3 et les articles R 141-4 à R 141-9,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'opération d'aménagement de l'îlot du Gouch est composée d'un projet de réhabilitation des immeubles par Tarn Habitat et d'un aménagement des espaces publics par la commune de Graulhet et la Communauté d'Agglomération.

12 logements seront restructurés : 8 logements collectifs locatifs et 4 maisons de ville en accession à la propriété. A terme, ces logements bénéficieront de jardinets arrière sur la place du Gouch et de 4 places de stationnement attitrées Impasse du Ruisseau pour les 4 maisons de ville.

Il s'agit d'améliorer les conditions d'habiter dans ce secteur dense du centre ancien, de donner un cadre de vie de qualité et de diminuer l'impact de la voiture.

A cette occasion, la création d'un cheminement piéton en surplomb le long des berges, supprimera la circulation automobile Place du Gouch.

Pour accompagner ces améliorations et la création d'espaces jardinés, il convient qu'une partie du domaine public de la commune utilisée comme espace résiduel de circulation soit déclassée avant toute cession à Tarn Habitat pour les futurs résidents.

Or, dans le cadre d'une procédure de classement ou de déclassement d'une voie communale qui peut porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voirie, la prescription d'une enquête publique est obligatoire.

Le déclassement envisagé d'une partie de la place du Gouch pour créer des jardinets aux futurs logements a pour conséquence de diminuer cette portion de voie et ainsi de diminuer les fonctions de desserte.

Dans le même temps, les places de stationnement affectées à un usage privatif des maisons de ville sont de nature à réduire l'espace public dédié à la circulation dans l'Impasse du Ruisseau.

Un plan d'arpentage a été établi qui précise les surfaces concernées affectées à chaque parcelle.

Selon le plan annexé, le déclassement concerne une surface de 190 m² :

- 134 m² sur la Place du Gouch, domaine public de la commune, seront dédiés à des jardins privatifs.
- 56 m² environ sur les parcelles cadastrées section AS n° 30 et 246, domaine privé de la commune, dans l'Impasse du ruisseau seront dédiés à des places de parking privatif.

Le conseil municipal,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- DE PRESCRIRE une enquête publique en vue du déclassement et de l'aliénation d'une partie de la Place du Gouch et d'une partie de l'Impasse du Ruisseau en vue de rendre piétonne une partie de la place et de céder à Tarn Habitat, l'emprise des jardinets et des places de stationnement.

Envoyé en préfecture le 12/10/2021
Reçu en préfecture le 12/10/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20211007-2021_086-DE

- QUE cette aliénation sera conditionnée par l'AVIS FAVORABLE émis à l'issue de l'enquête publique.

- QUE le commissaire enquêteur sera nommé par arrêté du Maire

- QUE la superficie concernée par cette aliénation représente 190 m², conformément aux relevés du Cabinet Géomètres-experts GEO SUDOUEST, 28 Avenue du Colonel Teyssier 81000 Albi.

- QUE les frais d'acte notarié et de géomètre seront à la charge de l'OPH Tarn Habitat à Albi.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la Commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »

Envoyé en préfecture le 12/10/2021
Reçu en préfecture le 12/10/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20211007-2021_086-DE

Commune de GRAULHET (81)

Lieu-dit : " Ilot Gouch "

Tarn Habitat

Plan de Division

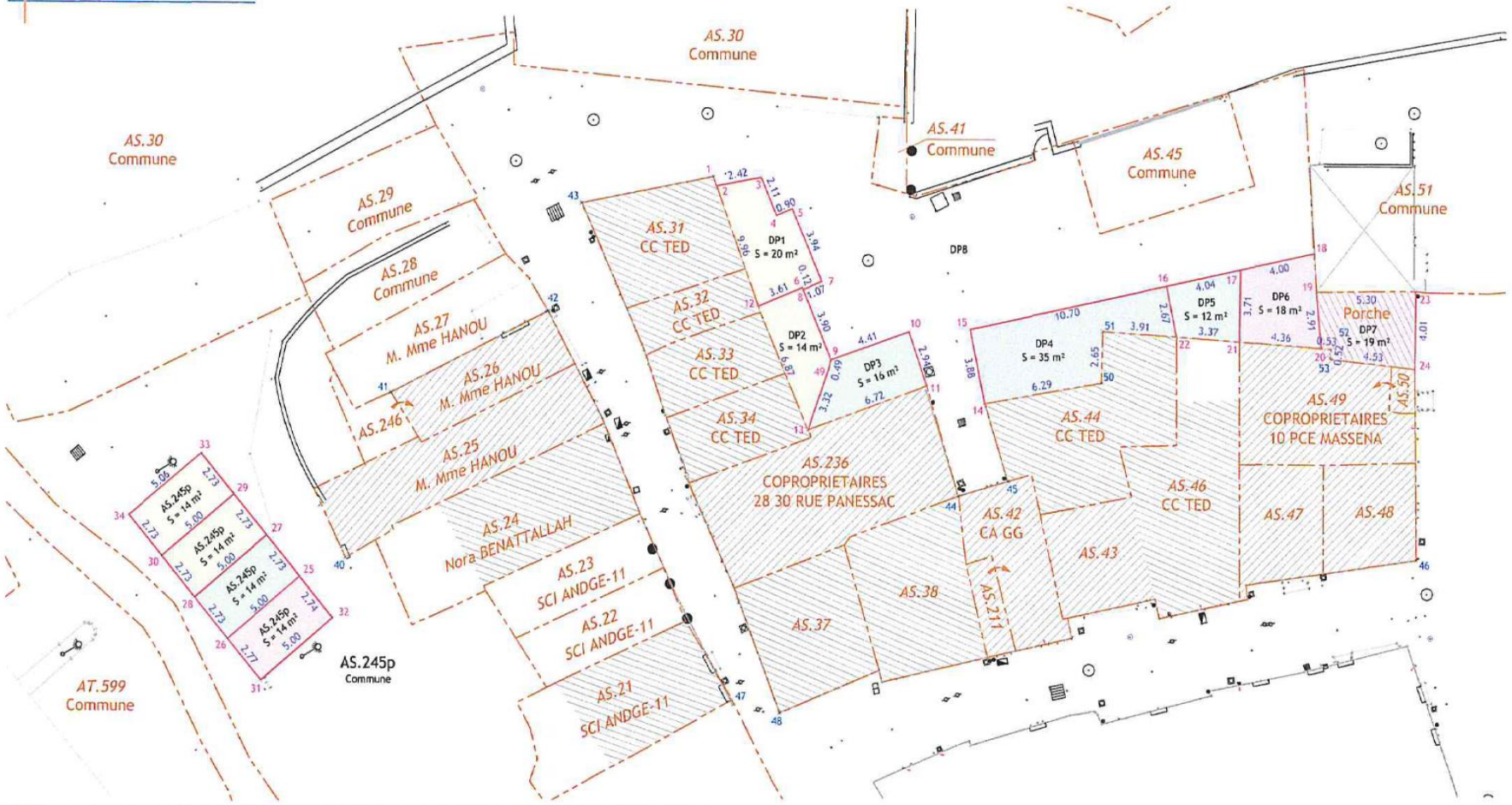

GéoSudOuest SELAS de Géomètres-Experts www.geo-sud-ouest.fr	*Géomètre Expert : Lionel GUILLET (N°OGE : 04765)*		*Dossier : AL17082_DIVISION*	
	Albi, le 31/08/2021		Échelle : 1 / 200	
	Siège Social : ZAC du Causse - 81100 CASTRES - 05 63 59 17 60 - castres@geo-sud-ouest.fr			
28 Avenue Colonel Teyssier 81000 ALBI *Tel : 05 63 54 09 54* *albi@geo-sud-ouest.fr*	2 Rue Bertaiai 81200 MAZAMET *Tel : 05 63 61 38 36* *mazamet@geo-sud-ouest.fr*	Rue Salvador Allende - Bât. H2 31320 CASTANET TOLOSAN *Tel : 05 61 81 38 70* *toulouse@geo-sud-ouest.fr*	Ctre. d'Affaires St. Crescent 11100 NARBONNE *Tel : 04 68 32 17 91* *narbonne@geo-sud-ouest.fr*	4 Rue Jacqueline Maillan 11200 LEZIGNAN CORBIERES *Tel : 04 68 27 16 15* *lezignan@geo-sud-ouest.fr*

NOTA :
- Projet de Division établi selon fichiers transmis par mail par le cabinet d'architecte METARFI-VEDY en date du 31/08/2021 : " CHT - PREPA PROVISOIRE - PLANS - EF.dwg ".

- Ce document ne traite pas des servitudes pouvant exister ou à créer sur la propriété objet du présent document.
- Les coordonnées des points sont rattachées au système RGF 93, Conique Conforme 44 : origine TERIA.